Envoyé en préfecture le 20/02/2026
Reçu en préfecture le 20/02/2026
Publié le
ID : 056-215601824-20260210-3_MAD_ANC_SAL-DE

Département
MORBIHAN

Arrondissement
PONTIVY

Canton
GOURIN

Commune
PRIZIAC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 10 FEVRIER 2026

Nombre de membres :

En exercice :	14	Absents non excusés :	0
Présents :	11	Absents excusés :	3
Votants :	14	Pouvoirs :	3

L'an deux mille vingt-six, le 10 février à vingt heures, le Conseil municipal de Priziac, légalement convoqué le 4 février 2026, s'est réuni à la Mairie en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Dominique LE NINIVEN, Maire.

Etaient présents : Dominique LE NINIVEN, Martine GUÉRIN, Caroline NENEZ, Marie ROLLAND, Denis LE GUENIC, Frédéric LE NY, Sylvie JAMET, Sophie ARENS, Sylvie PENFORNIS, Julie TARDIOLI, André KERAUDREN.

Personnes excusées représentées : Morgane LE POULICHET a donné pouvoir à Martine GUÉRIN, Patrick PENFORNIS a donné pouvoir à Julie TARDIOLI, Damien SYLVESTRE a donné pouvoir à Frédéric LE NY.

Sylvie PENFORNIS a été nommée secrétaire de séance.

La séance est ouverte à 20h00. Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire donne lecture du compte-rendu de la séance du 2 décembre 2025 dont le procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

N° 2026-01-03 : DEMANDE DE MISE A DISPOSITION DE SALLE COMMUNALE

Vu l'avis de la commission Jeunesse, Sports, Loisirs, Tourisme,

Monsieur le maire présente la demande de mise à disposition de l'Ancienne Salle émanant de la part de l'association Dans mes terres. Il agit d'une association domiciliée au Faouët mais dont le siège social est à Priziac.

Cette association a pour objectif de « proposer des ateliers, des transmissions, des évènements et des rencontres [notamment concernant] la parentalité, la périnatalité, les plantes, l'éducation à la vie affective, relationnelle et sexuelle, les femmes, l'art et la créativité, ... »

Cette association souhaiterait accéder à la grande salle de l'Ancienne Salle (50 personnes) gratuitement ou à moindre frais. Elle est domiciliée au Faouët. Les activités sont payantes pour le public.

La commission propose de fixer un tarif de 50€ par demi-journée pour la salle sans la cuisine.

Monsieur le maire rappelle les tarifs de l'Ancienne Salle.

Appelé à se prononcer,
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **DECIDE** d'autoriser la mise à disposition de l'Ancienne Salle sans cuisine pour un montant de 50 € par demi-journée,

Envoyé en préfecture le 20/02/2026
Reçu en préfecture le 20/02/2026
Publié le
ID : 056-215601824-20260210-3_MAD_ANC_SAL-DE

- **PRECISE** que cette mise à disposition sera possible jusqu'au 30 juin 2026 afin de couvrir les activités prévues par l'association. Au-delà, une nouvelle délibération du Conseil Municipal sera nécessaire.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.
Certifié exécutoire

M. le Maire,
M. Dominique LE NINIVEN

